

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 janvier 2022

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERAULT Jessica, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. CAPS David

Était excusée : Mme DUTERTRE Clarisse

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 07 décembre 2021

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- changement compteur électrique boulangerie

1) Ecole : subvention voyage scolaire 2022

Mme GUERAULT Jessica, la responsable de la commission affaires scolaires, présente le projet de voyage scolaire qui se déroulera du 27 au 29 avril 2022 à Paris (visites de la Tour Eiffel, Château de Versailles, Centre Pompidou). Ce voyage est destiné aux vingt-quatre élèves de la classe de la directrice (CE1, CE2, CM1 et CM2)

Mme GUERAULT expose que le financement de ce voyage scolaire sera tripartite entre l'APE, les familles et la Mairie.

Monsieur le Maire précise que la subvention votée en fin d'année 2019 pour le voyage 2020 n'a pas été versée : le voyage n'ayant pas été réalisé en raison de la pandémie du Covid 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'école Marlène Jobert pour le financement de ce voyage scolaire
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

2) Vente d'un logement communal au 15 rue du vallon doré

Monsieur le Maire explique que Madame MOISSON Mélissa et M. CHENEAU Médéric ont exprimé le souhait d'acquérir le logement communal qu'il loue depuis 2019 au 15 rue du vallon doré.

Monsieur le Maire procède à une description du bien et rapporte l'estimation réalisé par Maitre Léoni Vazeille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De proposer à Mme MOISSON et M. CHENEAU l'achat du pavillon locatif sis 15 rue du vallon doré pour un montant de 97 000 €
- ❖ De charger Monsieur le Maire d'informer de cette proposition Mme MOISSON et M. CHENEAU en précisant que tous les frais d'acquisitions seront à la charge de l'acquéreur.
- ❖ De choisir Maitre LEONI VAZEILLE pour rédiger l'acte de vente
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

3) Déclaration d'intention d'aliéner 17 rue du stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maitre LEONI VAZEILLE, notaire à LE HORPS, une déclaration d'intention d'aliéner pour un immeuble et son terrain situés au 17 rue du stade et cadastrés B 250 et 252.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 🗡 De ne pas préempter sur les parcelle cadastrées B 250 et 252.
- 🗡 D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maitre LEONI VAZEILLE) et à signer tous les documents correspondants

4) Mayenne Communauté : prise de compétence centre de santé

Considérant que Mayenne communauté à travers son contrat local de santé mène une réflexion active sur la question du salariat de médecin sur notre territoire depuis le début de l'année 2021. Cette démarche fait suite aux orientations de travail qui vous avaient été soumises en bureau communautaire du 15 décembre 2020, et à la présentation soumise en bureau communautaire du 14 septembre 2021 ;

Considérant que trois médecins ont sollicité le statut de salariat pour exercer en médecine de ville et considérant leur demande pour deux d'entre eux d'exercer à Lassay Les Châteaux et pour l'autre à Martigné sur Mayenne ;

Considérant les difficultés sur notre territoire concernant l'accès aux soins, et considérant que cette situation risque de se détériorer au regard des départs en retraites à prévoir jusqu'en 2025 ;

Considérant que le statut de médecin salarié semble répondre à une demande croissante des jeunes médecins ;

Considérant le développement d'une offre de médecins salariés via des centres de santé sur les territoires voisins (Orne, Ille et Vilaine) ;

Considérant la mise à l'étude favorable d'un projet de centre de santé sur le territoire porté conjointement par Mayenne communauté et le Centre Hospitalier du Nord Mayenne, sous la forme juridique d'un groupement de coopération sanitaire ;

Considérant l'étude médico économique réalisée faisant apparaître une viabilité économique du projet ;

Considérant l'avancement du projet permettant de penser au démarrage de l'activité du centre de santé par conjointement par Mayenne communauté et le Centre Hospitalier du Nord Mayenne d'ici le printemps 2022 ;

Considérant les retours favorables sur les contours de ce projet par la DT ARS (délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé) et la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de disposer d'une compétence supplémentaire explicite en complément des autres compétences exercées dans le domaine de la santé publique ;

Il vous est proposé d'ajouter la compétence suivante dans le domaine de la santé publique à compter du 1^{er} mars 2022 :

- création, gestion ou participation à un centre de santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ D'accepter d'ajouter la compétence création, gestion ou participation à un centre de santé

5) Enquête publique aliénation d'une portion du CR 26 lieu-dit « Le Tertre » : avis du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 06 au 21 décembre 2021 dans le cadre du projet d'aliénation d'une portion du CR 26 lieu-dit « Le Tertre » au profit de M et Mme MARROWS.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur M. MARIE Gérard. Aucune observation ni remarque n'a été formulée dans le cadre de ce projet, la procédure touche donc à sa fin. Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable pour ce projet d'aliénation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De prendre acte de l'avis favorable formulée par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique susvisée
- ❖ De charger Monsieur le Maire d'en informer les demandeurs M et Mme MARROWS
- ❖ De réaliser les démarches correspondantes pour finaliser cette aliénation

6) Construction de deux logements T4 lotissement les chênes verts : choix du type de logement et consultation des entreprises

Monsieur le Maire expose qu'il est à présent temps de faire le choix du type de logements communaux qui sera construit au sein du lotissement les chênes verts (plain-pied, à étage)

Monsieur le Maire expose les différentes propositions de l'architecte avec notamment la description des superficies pour chaque type de logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ D'opter pour la construction de deux logements T4 à étage
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à consulter les entreprises
- ❖ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes

7) Remboursements acomptes salle de fêtes suite à annulations

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de procéder aux remboursements des acomptes de 40 € versés par Mme BILLET Michelle et M. BOURGE Anthony dans le cadre de leurs réservations de salle respectives du 8 janvier 2022 et 11 avril 2020. Les réservations susvisées ayant été annulées dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De procéder aux remboursements des acomptes de 40 € sur les comptes bancaires respectifs de Mme BILLET et M. BOURGE
- ❖ De charger Monsieur le Maire de procéder aux démarches correspondantes et de signer les documents nécessaires

8) Ressources Humaines

8-1 embauche CDD centre de loisirs vacances d'hiver 2022

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'une personne est nécessaire à l'animation du centre de loisirs pendant les vacances d'hiver 2022. Il propose de recruter Mme LEPECULIER Hélène, déjà venue aux vacances de la Toussaint en 2021.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint animation territorial, **du 07 février 2022 au 18 février 2022** à raison de 35h hebdomadaires.
- ❖ D'autoriser le paiement des heures supplémentaires éventuelles.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

8-2 Augmentation temps de travail hebdomadaire CDI

Monsieur le Maire indique que Mme CAMUS Christèle, agent technique à l'entretien des locaux en CDI, réalise régulièrement des heures complémentaires et qu'il conviendrait d'augmenter son contrat d'heures hebdomadaires afin que celui-ci soit en corrélation avec les heures réellement réalisées par Mme CAMUS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ❖ D'augmenter le temps de travail de Mme CAMUS Christèle de 6h30/ semaine à 8h/ semaine à compter du 1^{er} mars 2022
- ❖ de charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

Informations diverses ressources humaines

- Monsieur le Maire informe que Mme JOUATHEL Marion, a été embauchée en contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux de l'école et du centre de loisirs.

- Monsieur le Maire informe que Mme BEAUCE Mylène, au service comptabilité de la Mairie, a donné naissance à une petite fille prénommée Léa le 14 novembre 2021. Dans ce cadre, Mme BEAUCE a demandé à reprendre à 80% pour élever son enfant, elle sera donc présente les mardis après-midi et jeudi à compter de son retour en février. Mme BARRE Cathy, son actuelle remplaçante, assurera la compensation du 80% de Mme BEAUCE un mercredi sur deux. Le Conseil Municipal souhaite tous ses vœux de bonheur à Mylène et sa famille

9) Remboursement changement de compteur EDF Boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compteur EDF a été changé à la boulangerie afin de permettre le passage du tarif jaune à bleu et ainsi de réduire significativement les charges des boulangers. Les frais de changement de compteur s'élèvent à 2055.65 HT, Enedis a pris en charge 822.26, les boulangers ont donc réglé la somme de 1233.39 € HT (1 480.07 € TTC). Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le remboursement de cette somme qui revient au propriétaire des locaux (la commune)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ❖ De procéder au remboursement de 1 233.39 HT (1480.07 € TTC) à la sarl FVCT pour le changement du compteur électrique au sein des locaux de la boulangerie.

10) Compte rendu de commissions

Commission logements

Mme GUILMARD Elisabeth rapporte que le logement situé au 15 rue du stade, T3 sans terrain, a été meublé afin d'être plus attractif à la location. Cela permettra également de répondre à la demande de petits logements meublés.

Commission affaires urbaines

Demande de DETR réhabilitation du centre bourg : la demande de subvention a été reportée, en effet à compter de cette année les demandes de ce type doivent être formulées de façon globale et non plus par phasages comme cela était pratiqué auparavant. Une nouvelle demande sera donc effectuée lorsque le projet sera plus abouti.

Commission affaires rurales et agricoles

- Don de terre végétale : le conseil municipal informe de la possibilité de mettre de la terre végétale issue des divers chantiers de terrassement de la commune aux administrés de Charchigné. Quelques règles sont à respecter dans ce cadre : le don de terre végétale se destine aux particuliers et concerne de petites quantités raisonnables pour de petits travaux de jardinage. Les demandes sont à effectuer auprès de la mairie. En cas de surplus, la commission se réunira pour prendre une décision.

- Réunion de la commission pour effectuer l'état des lieux annuel des chemins communaux : le samedi 12 mars

11) Questions diverses

1) Distributions des bulletins municipaux

La cérémonie des vœux ayant été malheureusement annulée, les bulletins municipaux pour cette année vous seront distribués à votre domicile par les élus communaux.

2) Réunion du comité des fêtes : vendredi 28 janvier 2022 à 20h à la salle de loisirs

3) Elections Présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022/ Elections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022

Monsieur le Maire clos la séance à 21 h 30

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 15 mars 2022 à 20h00 (CA et subventions)
- Le 05 avril 2022 à 20h00 (Vote des Budgets)

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE

GUILMARD Elisabeth	GUÉRAULT Jessica	GERAULT Didier
PLET Olivier	SOULARD Alain	BOUSSELET Isabelle
SALLARD Mickaël	CAPS David	